

AVIS PUBLIC

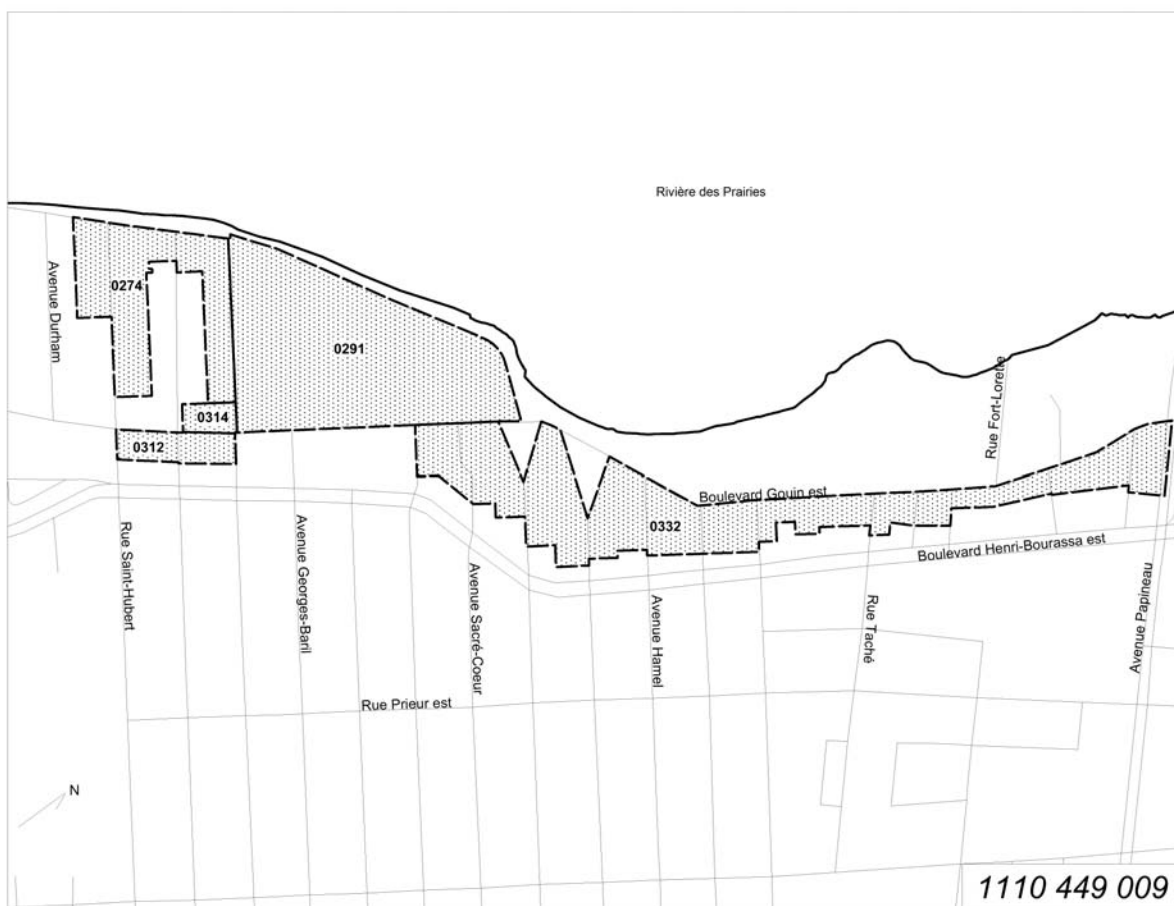
SCRUTIN RÉFÉRENDARE DU 10 JUIN 2012

**MAISON DES ARTS ET DES LETTRES - SITE DE L'ÉCOLE SOPHIE-BARAT
SECTEUR CONCERNÉ – ZONES 0291, 0274, 0312, 0314 et 0332**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné que :

1. Un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption de la résolution numéro CA12 090105, visant à accorder, pour l'emplacement constitué du lot 2496751 du Cadastre du Québec, situé aux 1105 à 1239, boulevard Gouin Est, l'autorisation de construire la Maison des arts et des lettres sur les ruines de l'ancien externat Sainte-Sophie sur le site de l'École Sophie-Barat, aux conditions énoncées à ladite résolution, et ce, malgré les articles 9, 11, 21, 22 et 24 (hauteur maximale en mètres et en étages) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), laquelle a été adoptée par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 2 avril 2012.
2. La question référendaire est la suivante :

« Approuvez-vous la résolution CA12 090105 accordant, pour l'emplacement constitué du lot 2496751 du Cadastre du Québec et situé aux 1105 à 1239, boulevard Gouin Est, l'autorisation de construire à certaines conditions la Maison des arts et des lettres sur les ruines de l'ancien externat Sainte-Sophie, et ce, en dérogation aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) relatives à la hauteur maximale en mètres et en étages? »
3. Le scrutin concerne un secteur de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, formé des zones 0291, 0274, 0312, 0314 et 0332, lequel est montré ci-dessous.



4. Les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le dimanche 10 juin 2012 de 10 h à 20 h à l'endroit suivant :

Lieu : Bureau d'arrondissement – Salle du conseil
555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage

Sections de vote : 1 et 2
5. Le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

Lieu : Bureau d'arrondissement – Salle du conseil
555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage

Date : Dimanche 10 juin 2012

Heure : 20 h

6. La résolution CA12 090105 ainsi que l'illustration du secteur concerné peuvent être consultées au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, de même que sur le site Internet de l'arrondissement : www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en communiquant au (514) 868-4030.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-cinquième jour de mai deux mille douze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut